

## COMPTE-RENDU

### De la séance du CONSEIL MUNICIPAL

Du Jeudi 11 février 2021

-----  
Les membres du Conseil municipal se sont réunis à la Salle des Fêtes Max FAVALELLI (afin de respecter les règles sanitaires et la distanciation physique), JEUDI 11 FEVRIER 2021 à 20h30 sous la présidence de Roger LITAUDON, Maire.

Tous les membres du Conseil municipal étaient présents à l'exception M MERCIER (pouvoir à M JOLY), M PISSOCHET (pouvoir à Mme MARTINET-SCHIRCH), M PETIT (pouvoir à M LITAUDON), M PERET.

A également pris part à la séance, Mme GOUBY, Directrice Générale des Services.

#### **Election du secrétaire et du secrétaire adjoint**

Monsieur le Maire désigne M CARBON pour assurer les fonctions de secrétaire de séance qui sera assisté par Mme GOUBY, Directrice Générale des Services.

#### **Compte-rendu de la précédente séance**

Le compte rendu de la séance du 14 janvier 2021, adressé préalablement à l'assemblée, est approuvé par tous les membres présents qui avaient pris part à la réunion.

Madame MARTIN n'ayant pu être présente à la séance du 3 décembre demande des précisions sur la façon d'avoir accès aux fournisseurs choisis dans le cadre du marché de fournitures des denrées alimentaires au restaurant municipal.

Monsieur le Maire répond que chaque année une consultation est faite et que le choix des fournisseurs est validé par le Conseil municipal lors de la séance de décembre et que le compte-rendu de cette réunion est publié (presse, site Internet, Intramuros) et affiché en Mairie.

Madame MARTIN demande si un approvisionnement local est possible.

Monsieur le Maire répond qu'un producteur de la plateforme @grilocal (exploitant installé à Créchy) fournit les pommes de terre mais qu'au regard des quantités nécessaires, les producteurs locaux ne sont pas toujours en mesure d'assurer les besoins du restaurant sur l'année.

Lorsque la cuisine centrale sera en fonction un recours plus développé à @grilocal pourra être envisagé.

#### **Compte-rendu des décisions prises par délégation**

Finances : Bail des locaux à usage de bureaux pour le Centre des Finances Publiques / Avenant N°3 portant résiliation au 30 juin 2021

Assainissement : Remplacement d'un collecteur devant la boulangerie Square de Vouroux / Choix de l'Assistant à maîtrise d'ouvrage (LARBRE INGENIERIE)

Finances : Distribution du Trait d'Union (valant bulletin municipal) N°27 / Contrat AXECITOYEN pour 876, 25 € TTC.

#### **Ordre du jour : inscriptions complémentaires**

Deux dossiers ont été instruits depuis l'envoi de la convocation et nécessitent d'être soumis à délibération sans attendre la tenue d'une autre séance plénière.

Il s'agit de :

Intercommunalité : Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire / Zones d'Activité Economique (Z.A.E.) / Conditions patrimoniales et financières / transfert

Finances : Aménagement des entrées de ville / Subvention auprès de la région AURA / Mise à jour du plan de financement

La question relative à la régie des droits de place est retirée (en attente de validation des services de la DGFiP).

## **1 - ÉDUCATION ; Rythmes scolaires**

Vu le Code de l'Éducation et notamment ses articles D 521-10, D 213-29 et D 213-30,

Vu le décret N° 2017-1108 du 27 juin 2017 autorisant les adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur 8 demi-journées réparties sur 4 jours,

Sur proposition de Monsieur MONIER, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la reconduction de l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours pour toutes les écoles Varennoises et sollicite le renouvellement de dérogation des rythmes scolaires à compter de la rentrée scolaire 2021-2022, pour une période de 3 ans.

Monsieur le Maire rappelle que les horaires décalés entre les écoles permettent aux parents d'accompagner leurs enfants d'un site à l'autre.

## **2 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE ; Politique foncière**

Sur proposition de Madame PERICHON, le Conseil municipal, à l'unanimité, apprécie favorablement le bilan de la politique foncière menée en 2020, à savoir :

Acquisitions immobilières dans le cadre du budget général :

- Achat pour un montant de 494 € la parcelle ZD N°81 sise Les Bonnets 03150 VARENNES-SUR-ALLIER et appartenant à Monsieur DEVERNE Bernard et Mme DEVERNE Martine (pour l'élargissement de la route vers la déchèterie notamment).
- Achat pour un montant de 110 000 € des parcelles de terrain, AT N°20, AT N°21, AT N°22 et AT N°23, sises 32 Rue Jean Jaurès 03150 VARENNES-sur-ALLIER et appartenant à la SCI DM (« immeuble Dofundo »),

Acquisition immobilière dans le cadre du budget assainissement :

- Achat pour un montant de 300 € de la parcelle AV N°257 sise Chemin des Luteaux et appartenant à Monsieur DUMONT Jean Marie.

## **3 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE ; Formation des élus**

Sur proposition de Madame PERICHON, le Conseil municipal, à l'unanimité, constate que, lors du vote du budget communal pour 2020, des crédits ont été ouverts à hauteur de 200,00 € à l'article 6535 « formation » et 2 240 € à l'article 6532 « frais de missions » et constate que la somme de 1 936 € est rattachée par écriture comptable de fin d'année afin de permettre aux élus de suivre des formations, la situation sanitaire n'ayant pas permis d'accéder aux formations en présentiel.

Il reste précisé que les élus ont pu participer au cours de l'année 2020 à des réunions d'information et des formations dispensées gratuitement par les organismes agréés (ATDA...) et à des webinaires en ligne compte tenu des conditions sanitaires particulières.

Pour l'avenir, Monsieur le Maire souhaiterait que des séances de formation aient lieu sur site et soient organisées à l'attention des élus du territoire communautaire.

## **4 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE ; Groupement de commande**

Sur proposition de Madame PERICHON, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de créer un groupement de commandes avec la Commune de Saint-Pourçain-sur-Sioule dans le cadre de la passation d'un marché de services pour une prestation d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour le projet de création d'une cuisine centrale sur le site de la zone vie de l'ex-DA277. Il accepte que la Commune de Varennes-sur-Allier pilote le groupement de commandes, approuve les termes de la convention définissant le fonctionnement du groupement, décide que Monsieur le Maire de VARENNES-SUR-ALLIER présidera la commission d'appel d'offres spécialement créée pour le groupement et composée d'un représentant titulaire et d'un suppléant pour chaque Commune (Mme PERICHON, titulaire et M ALLAIN, suppléant, pour Varennes-sur-Allier).

Monsieur le Maire précise que ce projet ne sera possible que si l'Etat cède la zone vie à la Commune.

Une visite avait eu lieu avec les services de l'Etat et une délégation saint pourcinoise il y a près de 18 mois. L'AMO permettra de définir les besoins pour Varennes-sur-Allier et Saint-Pourçain-sur-Sioule, d'avoir une projection sur les ouvertures possibles à d'autres usagers (en plus de la Commune de Saint-Loup et de la crèche communautaire), sur la structure juridique à créer pour porter le projet, sur le fonctionnement (coût, personnel, ...), sur le dimensionnement de l'équipement et les travaux à prévoir pour répondre aux normes en matière de restauration collective.

Monsieur le Maire précise qu'il faut une structure distincte de la SPL277 pour ce projet, la Commune de Saint-Pourçain-sur-Sioule n'ayant pas porté la création de cette entité.

## **5 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE ; Rapport d'orientations budgétaires**

Le rapport d'orientations budgétaires a été adressé à l'ensemble des membres de l'assemblée et il est retracé par Madame PERICHON, Adjointe aux finances.

C'est une étape obligatoire pour les communes de plus de 3 500 habitants.

Le rapport d'orientations budgétaire contient plusieurs éléments :

- Contexte général mondial : situation économique et sociale
- Contexte de la zone Euro
- Contexte en France
- Les impacts de la Loi de Finances pour 2021 sur les collectivités
- Contexte propre à la collectivité

Madame PERICHON rappelle que malgré un contexte difficile, les résultats attendus pour 2020 semblent meilleurs que ceux de l'exercice précédent et devraient faire apparaître un résultat positif tant en fonctionnement qu'en investissement. Par ailleurs le non recours à l'emprunt a permis de stabiliser l'endettement.

Par ailleurs, la fréquentation des services a été meilleure que les prévisions.

Le 1<sup>er</sup> confinement a notamment permis au service de portage de repas à domicile de booster son activité et la clientèle est restée fidèle par la suite (près de 17 000 repas sur l'année, soit un retour à la fréquentation 2014).

Pour la construction du budget 2021, il sera nécessaire de tenir compte des éléments suivants :

- Sur les dépenses de fonctionnement

Prise en compte de la poursuite de la pandémie (fournitures de masques, achat de virucides, ...)

Inscription des crédits pour l'embauche d'un chargé de projet « Petites Villes de Demain » (en théorie pour partie compensé par l'Etat)

Prise en compte les modifications du tableau des effectifs et la dernière vague des PPCR (Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations) qui prévoit la revalorisation des grilles indiciaires de certains personnels de la collectivité.

- Sur les recettes de fonctionnement

Au regard de la Loi de Finances pour 2021 et de la population INSEE au 1<sup>er</sup> janvier 2021, la Commune de Varennes-sur-Allier devrait ne pas subir de diminution de la DGF cette année.

Prise en compte des loyers du bâtiment N intégralement loué ainsi que le logement de Chazeuil,

Prise en compte de la perte des loyers de la trésorerie à compter du 1<sup>er</sup> juillet et à la même date sur le salon de coiffure Rue Antoine Fayard.

Pour mémoire sur 2020, les revenus des immeubles avoisinent 175 000 €.

- Sur les dépenses d'investissement

Inscription de l'achat de la propriété de la Fondation Champagnat à hauteur de 750 000 € + les frais d'actes notariés + une provision pour les travaux de la 1<sup>ère</sup> tranche estimée à 2 225 850 € HT (comprenant travaux + maîtrise d'œuvre + missions annexes).

Inscription des frais d'actes notariés pour la cession à l'€ symbolique de la zone vie (Pour mémoire 39 000 € de frais pour la transmission de la zone technique de l'Ecocentre).

Inscription des frais de participation si création d'une « SPL zone vie » pour supporter les projets de réhabilitation du site.

Ouverture des crédits pour la 2<sup>ème</sup> phase des aménagements des entrées de ville pour 600 000 € TTC.

- Sur les recettes d'investissement

Dans le cadre du Plan de relance divers Appels à projets sont lancés,

La Commune devra être en mesure de se positionner pour financer ses projets,

Monsieur le Maire indique que la Commune continue d'investir pour terminer les grands projets initiés (aménagement des entrées de ville notamment avec une programmation pluriannuelle : 2021 Avenue de Lyon du Fragne au Luteaux, 2022 Avenue de Chazeuil jusqu'à Lidl, ...). Lorsque le déclassement de la partie départementale de la N7 sera effectif le centre-ville pourra être refait et un « coup de jeune » donné au Pont du Fragne.

Parmi les autres priorités, la Maison des Frères Maristes (travail en équipe autour de Madame PERICHON et Madame FAURE) avec une 1<sup>ère</sup> tranche à sortir pour l'été pour pouvoir prétendre aux aides ouvertes dans le cadre des plans de relance.

Concernant la zone vie, la priorité, dès la cession par l'Etat, sera l'abattage de la haie de résineux.

Sans oublier le projet de courts de tennis couverts pour une utilisation dès l'automne, un programme de réfection de chemins et l'acquisition de matériel.

Monsieur le Maire indique que les investissements devraient s'élever à environ 4 millions d'euros mais pour se faire il est indispensable de lever un maximum de subventions (Département, Région, Etat, Europe) et d'éviter d'augmenter l'encours de la dette.

Il insiste sur la nécessité de maîtriser les dépenses de fonctionnement, par exemple en renégociant les contrats (assurances, fluides, ...) afin de dégager un maximum d'autofinancement.

Il précise que la Commune doit faire ce qui est indispensable et remplacera les agents dont les missions sont essentielles à la collectivité.

Les recettes doivent être optimisées même si une stabilité des dotations de l'Etat est prévue.

L'investissement réalisé dans le parc locatif est positif et assure des revenus.

Monsieur le Maire insiste sur la nécessité de mutualiser chaque fois que possible.

Monsieur JOLY demande le devenir de l'ancien magasin Champion : Monsieur le Maire répond que la Commune l'a vendu en fin d'année à la Communauté de Communes qui travaille actuellement avec les professionnels de santé varennois sur la pertinence des professions à accueillir au sein de la maison de santé.

Monsieur le Maire rappelle qu'il est important de confronter les projets des élus à l'avis des professionnels. S'agissant de la maison de santé, le projet doit être modulable pour pouvoir évoluer en fonction des besoins.

Au terme des échanges, le Conseil municipal, à l'unanimité, prend acte du débat d'orientations budgétaires.

## **6 - FINANCES ; Ouvertures de crédits avant le vote formel du budget,**

Sur proposition de Madame PERICHON, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de porter les crédits ouverts lors de la dernière séance à 21 408 € (en respectant la limite du ¼ des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette) afin de pouvoir payer des factures d'investissement (achat réfrigérateur, paiement actes notariés, ...) avant le vote formel du budget.

## **7 - FINANCES ; Aménagement des entrées de ville / Phase 2 / Demande de subventions**

Sur proposition de Madame PERICHON, le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte la phase 2 du projet d'aménagement des entrées de ville (Avenue de Lyon, du Fragne à l'intersection de la Rue des Haies Basses) et décide de solliciter l'Etat à travers la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) et la Région AURA au titre du Bonus relance.

Monsieur le Maire indique que le plan de financement pourra être complété par la subvention « amendes de police » et par une partie de la soulte issue du déclassement de la N7.

## **8 - FINANCES ; Fonds friches / Appel à projets**

Sur proposition de Madame PERICHON, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de répondre à l'appel à projet « recyclage foncier des friches » lancé par l'Etat dans le cadre du plan de relance, afin de financer la 1<sup>ère</sup> tranche des travaux de réhabilitation de la Maison des Frères Maristes.

Monsieur le Maire précise que les appels à projets étant à enveloppes fermées, il est primordial de déposer les dossiers les premiers.

La difficulté d'un AMI (Appel à Manifester de l'Intérêt) est que la Commune n'a pas de vue sur les subventions possibles, tout est fonction de la pertinence du projet, de son intérêt et de l'égalité entre les territoires.

La pertinence du projet est de valoriser le patrimoine en créant des logements pour permettre à des personnes âgées non dépendantes d'accéder aux services présents sur la Commune.

Si les subventions ne sont pas à la hauteur des demandes, il sera nécessaire d'étaler le projet dans le temps.

Monsieur le Maire précise que les autres tranches du projet sont soumises à autorisation.

## **9 - FINANCES ; Travaux de voirie/ Demande de subventions**

Sur proposition de Madame PERICHON, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le programme pluriannuel de réfection des voiries proposé par la Commission travaux et sollicite le Département de l'Allier au titre du dispositif d'aide aux communes « voirie » en globalisant la demande.

Monsieur le Maire précise que le plan de financement pourra être complété par la subvention « amendes de police » et par une partie de la soulte issue du déclassement de la N7.

## **10 - FINANCES ; Investissements 2021 / Propriété de la Fondation Champagnat / Demande de subvention départementale**

Sur proposition de Madame PERICHON, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de répondre à l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) « grands projets structurants » lancé par le Département de l'Allier dans le cadre du plan de relance, afin de financer la 1<sup>ère</sup> tranche des travaux de réhabilitation de la Maison des Frères Maristes.

## **11 - TRAVAUX ; Assainissement Avenue de Lyon / Choix des entreprises**

Sur proposition de Monsieur ALLAIN, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir les entreprises suivantes pour réaliser les travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux usées sur l'Avenue de Lyon (du Fragne aux Luteaux) :

- Lot 1	ALLIER TP (03500 Saint-Pourçain-sur-Sioule)	420 552, 50 €
- Lot 2	SUEZ (03 300 Creuzier-le-Vieux)	7 894, 00 €.
	Soit un total HT de	428 446, 50 €

Monsieur le Maire précise que les travaux étaient estimés à 573 000 € et que les subventions sont plafonnées à hauteur de 375 000 € HT de travaux.

## **12 - TRAVAUX ; Aménagement des entrées de ville / Marchés COLAS Lots 1 et 2 / Avenant N°1**

Sur proposition de Monsieur ALLAIN, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'avenant N°1 aux actes d'engagement signés pour les lots 1 et 2 avec la Société COLAS Rhône Alpes Auvergne afin d'entériner le transfert des marchés des lots 1 et 2 au profit de la Société COLAS France dont le siège est à Paris.

## **13 – ENVIRONNEMENT ; Installation classée / Installation d'une huilerie par UCAL / Avis**

Sur proposition de Monsieur ALLAIN, le Conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable au projet présenté par la Société UCAL et portant création d'une huilerie d'origine végétale sur le territoire de la Commune de Varennes-sur-Allier.

## **14 – INTERCOMMUNALITE ; Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire / Zones d'Activité Economique (Z.A.E.) / Conditions patrimoniales et financières / transfert**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve les conditions patrimoniales et financières suivantes pour acter le transfert des zones d'activité économique (Z.A.E) non aménagées concernées par le transfert obligatoire à l'EPCI, à savoir que la Communauté de Communes procède à l'acquisition des terrains auprès des communes propriétaires, que le transfert s'effectue en pleine propriété, que le tarif applicable à toute acquisition est fixé à 0, 90 €/M<sup>2</sup>, que le transfert est sans impact sur les attributions de compensation.

Il prend acte de l'acquisition par la Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire des terrains de propriété communale cadastrés ZI 2 d'une superficie de 115 435 m<sup>2</sup> situés sur la Commune de Dompierre-sur-Besbre pour un montant arrêté à cent quatre mille euros (104 000 €) et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à l'affaire.

Monsieur le Maire précise que la zone de Dompierre-Sur-Besbre est située à la sortie de la future autoroute (côté Usine Peugeot) : une partie pourra accueillir une activité photovoltaïque en raison de la présence d'une ligne de haute tension et les 8 hectares restants pourront être commercialisés. Il indique qu'une zone sise à Saint-Pourçain-Sur-Besbre, à proximité du Pal, pourrait potentiellement accueillir une offre d'hébergements.

Ainsi, le tarif de 0, 90 €/M<sup>2</sup> pourra s'appliquer à toute vente de terrain d'une des 44 communes du territoire au profit de la Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire.

## **15 – TRAVAUX ; Aménagement des entrées de ville / Subvention auprès de la région AURA / Mise à jour du plan de financement**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la mise à jour du plan de financement de la 1<sup>ère</sup> tranche des aménagements des entrées de ville et maintient sa demande de subvention auprès de la Région AURA au titre du contrat « Ambition ».

## **16 – INFORMATIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire informe des dates des prochaines réunions :

Commission travaux	mardi 16 février	18h30
Réunion de groupe sur un sujet unique	jeudi 18 février	18h30
Commission vie économique	jeudi 18 février	20h00
Réunion de groupe	le 4 mars	20h30
Commission vie associative	vendredi 5 mars	20h30
Commission travaux	mardi 16 mars	18h30
Commission finances	mardi 30 mars	18h30
Conseil municipal	jeudi 8 avril	20h30

Madame DESVIGNE informe qu'au regard des conditions sanitaires, le concert de SEVEN'CO est de nouveau reporté à une date à définir.

Les affiches annonçant les manifestations à venir sont installées sur les « sucettes » mais précisent « sous réserve des conditions sanitaires ».

Monsieur le Maire informe qu'une alerte météo à la neige et au verglas est déclenchée.

Fin de séance 21h40

Le Secrétaire de Séance

Régis CARBON



Le Maire

Roger LITAUDON



Diffusion par messagerie :

Membres du Conseil municipal

Centre des finances

Ecoles communales

Services municipaux (personnel, comptabilité et médiathèque)

Secrétariat de la Communauté de Communes

Affichage :

Hôtel de Ville / Centre Technique Municipal / Restaurant municipal (format A5)

Publication :

Site Internet de la Ville, Intramuros, Journal La Montagne

Impression pour classement :

Bureau D.G.S.